



Déjà le mois de mai se termine, la nature a explosé de mille fleurs et les jardinières de la commune retrouveront leur place aux fenêtres des bâtiments communaux, les massifs régaleront nos yeux tout l'été.

Un grand merci au groupe de travail qui a planché sur le fleurissement et aux nombreux volontaires qui ont planté.

Un grand merci également aux organisateurs de la soirée guitare du 3 avril, soirée réussie avec environ 80 personnes qui ont pu apprécier la qualité du concert. (à renouveler)

Un grand merci aussi au Club des Chaperottes qui avec les membres du comité consultatif, ont organisé la marche de printemps auxquels ont participé 140 personnes.

Désormais un groupe de joueurs de tennis de table s'entraîne tous les lundis soirs dans la salle communale.

De plus, un groupe de joueurs d'échecs cogite tous les samedis matins dans la petite salle communale avec les conseils avertis d'Yves DANTHON.

Comme on peut le constater avec énormément de satisfaction, 2009 bat son plein sur Lachapelle sous Chaux et les bénévoles ne comptent pas leur temps, ils travaillent déjà sur la suite du programme que vous découvrirez dans cette édition.

Malheureusement le sujet qui assombri ce beau tableau est évidemment la profonde crise financière et économique mondiale. Cette crise qui nous préoccupe tous, touche des millions de gens menacés dans leur emploi et n'épargne pas notre région, notamment à travers les difficultés de la filière automobile.

Soyons attentifs et vigilants. Il n'est pas possible de se borner à renflouer aux frais des contribuables les financiers qui nous ont conduits à la faillite et qui n'aspirent, une fois remis en selle, qu'à recommencer comme avant.

Découvrez aussi dans ce n°7 de Flash Info tout ce qui s'est passé sur la commune depuis le n°6.

Jean-Claude HUNOLD - Maire

### ***Déjà des travaux réalisés :***

- les raccordements de l'école, de la salle communale, du Club house et de la mairie au réseau d'assainissement, ont été réalisés pendant les vacances scolaires de Pâques, pour un coût de 4 545,52€ plus la vidange des fosses septiques et bacs pour un montant de 949,50 €.

Rappelons que chaque propriété raccordable devra l'être avant septembre 2009 pour bénéficier d'une taxe de raccordement à 610,00 € au lieu de 1 500,00 €.

Avant de réaliser ces travaux, ne pas oublier d'en faire la demande auprès du service assainissement de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse (imprimés disponibles en mairie).

- le court de Tennis a été remis en état la première semaine de mai et permettra donc aux adeptes de ce sport de le pratiquer dans de bonnes conditions pour plusieurs années, ce qui n'aurait pas été le cas si nous n'avions rien fait. Le coût : 4 536,67 €.

La suite du programme de travaux listé dans le flash info n°6, sera réalisée dans les prochaines semaines.

### ***Rénovation du monument aux morts :***

La réfection des joints et le remplacement de certaines parties de pierres ont été réalisés avant la commémoration du 8 mai 1945.

Il reste quelques finitions telles le traitement anti-mousse et le lustrage des plaques de bronze que nous réaliserons dès que possible.

Cette opération pour laquelle le devis le moins élevé nous était proposé à 1 800,00 € sans le sablage et sans remplacement de pierres, n'aura coûté à la commune que 160,00 € de fournitures et location de compresseur.

Au nom de la commune je remercie très sincèrement les bénévoles qui se sont engagés auprès des élus pour mener à bien cette rénovation, et notamment MM. UNNU et CHAVANNE, habitants la commune, M. VALLI tailleur de pierre à BAVILLIERS qui nous a fourni gracieusement les plaquettes de grès nécessaires à ces réparations et Georges PARIETTI, maçon en retraite pour ses précieux conseils.

### **Autres travaux prévus :**

D'autres travaux en équipe d'élus et de bénévoles sont prévus :

- pour la mise aux normes électriques et l'isolation du Club House qui pourra être loué pour des groupes n'excédant pas 19 personnes ;
- pour l'aménagement intérieur des locaux techniques.

Si le cœur vous en dit, faites-vous connaître auprès du secrétariat de mairie ou auprès du Maire, vous serez les bienvenus.

### **Séisme du 5 mai 2009 - enquête micro sismique :**

Le Bureau Central Sismologique Français (BCSF) a mis en ligne sur son site internet [www.seisme.prd.fr](http://www.seisme.prd.fr) un formulaire d'enquête individuel afin de collecter des informations en vue de l'étude des effets de site (variation des secousses sur une même commune). Ces renseignements permettront au BCSF d'effectuer efficacement son travail d'études et de synthèse afin de déterminer l'intensité précise de cette secousse sismique.

Si vous n'avez pas internet vous pouvez communiquer vos informations à la mairie qui centralise toutes informations sur ce séisme.

### **Déclaration d'ouvrages de prélèvement d'eau souterraine Décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008 :**

La Communauté de Communes de la Haute Savoureuse nous demande d'informer sur l'obligation de tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique de déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

En effet, l'eau ainsi prélevée est rejetée dans le réseau d'assainissement est ensuite traitée par la station d'épuration, ce qui représente un coût.

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés avant le 31 décembre 2009.

Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1er janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration, au plus tard un mois avant le début des travaux.

Un imprimé de déclaration est disponible au secrétariat de la mairie.

### **Petits rappels de printemps :**

- Avec les beaux jours, **les tondeuses sont ressorties de leur remise** et il est bon de rappeler l'arrêté préfectoral 24/29bis du 24.07.1990 **concernant les horaires à respecter pour leur utilisation comme pour tout autre engin à motorisation thermique :**

#### **Horaires autorisés :**

- jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30
- samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30
- dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

- **Arbres, arbustes et arbrisseaux, haies :**

Ceux-ci ne peuvent être plantés à moins de 2 mètres des limites du domaine public comme des limites séparatives s'ils dépassent 2 m de hauteur et à une distance de 0,50 m pour les autres.

Les anciennes plantations qui ne respectent pas ces règles ne peuvent être renouvelées qu'à charge d'observer les distances de l'alinéa précédent.

- **La tonte des talus** incombe normalement à la commune pour les voies communales et au département pour le CD 13.

Néanmoins, de nombreux riverains, lorsqu'ils tondent leur pelouse en profitent pour tondre le long de la voirie, obtenant ainsi un véritable gazon devant leur propriété.

Nous les remercions pour cette participation citoyenne à l'entretien de la commune et à son embellissement; l'employé communal ou le département ne pouvant de toute façon pas passer plus de 2 fois dans la saison.

### **Association du Combois :**

L'association dissoute en assemblée générale avait décidé que son matériel et son solde de caisse serait, conformément à ses statuts, transmis au C.C.A.S.

243,25 € ont ainsi été versés au C.C.A.S et une partie du matériel rendue le 21 mars. Le reste du matériel devrait être restitué prochainement.

Ainsi, nous vous informons que le C.C.A.S a délibéré, dans sa séance du 30 mars 2009, la possibilité pour les habitants de Lachapelle, de louer les tables avec bancs à 2,00 € l'unité et le chapiteau 15,00 €.



### **Sécurité, cambriolages :**

Plusieurs cambriolages ont eu lieu sur notre commune ces derniers mois.

Quelques règles de bases pour essayer de les éviter :

- installez un éclairage avec détecteur de présence ou une alarme ;
- ne cachez pas vos clés à l'extérieur ;
- verrouillez vos fenêtres et volets ;
- ne laissez pas d'objets ou matériels leur facilitant la tâche (échelle, outils) ;
- n'indiquez pas votre absence sur votre répondeur téléphonique ;
- photographiez vos objets de valeur et ne les laissez pas en évidence ;
- relevez le numéro de série des appareils hifi, vidéos, téléphone... ;
- signalez vos absences de longue durée à la gendarmerie (17) ;
- signalez votre absence aux voisins, demandez leur d'être attentifs, si possible faites leur relever le courrier, ouvrir les volets en journée.

Sachez que 74% des cambriolages sont commis sans repérage préalable par des rôdeurs qui exploitent les facilités d'accès à votre domicile (portail non fermé, absence manifeste).

60% des cambrioleurs abandonnent après 2 minutes d'essais infructueux et 90% après 3 minutes.

Méfiez-vous des faux démarcheurs, exigez une carte professionnelle et ne les faites jamais entrer.

Si malgré tout vous êtes victime d'un vol ou témoin :

- alertez immédiatement la gendarmerie ;
- ne touchez à rien jusqu'à l'arrivée des enquêteurs.

### **Archives municipales :**

Après avoir constaté l'absence de classement et le désordre important dans et hors des armoires, le conseil municipal a commandé les services d'une archiviste professionnelle du centre de gestion de la fonction publique.

15 journées avaient été estimées pour réaliser le classement, mais avec l'aide d'une conseillère et de la secrétaire cette opération a pu être effectuée en 10 jours pour un coût de 1 680,00€.

Un bilan final sera établi et fera l'objet d'une information dans le prochain flash info.

### **Stationnement sur les trottoirs rue des Vosges :**

Nous constatons que de plus en plus de voitures stationnent sur les trottoirs.

Certes leur conception, avec bordures basses, est une véritable invitation mais il n'en demeure pas moins que le code de la route stipule qu'il est interdit d'y stationner.

Y stationner gêne la visibilité des riverains qui sortent de chez eux ; il y a un risque qu'à terme, l'on constate des affaissements, car la structure des trottoirs n'est pas conçue pour la circulation. De plus les contrevenants s'exposent à des contraventions.

### **Travaux sur les constructions nouvelles et existantes :**

Il est rappelé que tous travaux sur constructions existantes ou créations nouvelles doivent faire l'objet d'un permis de construire si ceux-ci engendrent une création de surface de plus de 20 m<sup>2</sup> et d'une déclaration préalable dans les autres cas même si ces travaux sont des réfections à l'identique (changement de tuiles, remplacement de fenêtres, ravalement de façades, etc...).

Plus d'information en Mairie ou sur [www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr/)

## **Le «Club des Chaperottes» :**

Le « Club des Chaperottes », association ouverte à tous les retraités du village, a tenu le 9 avril 2009 son assemblée générale.

Le conseil d'administration a été renouvelé et a désigné son nouveau bureau :

Présidente : Evelyne Volken

Vice-présidente : Françoise Roesch

Trésorière : Roselyne Jenny

Secrétaire : Hélène Vauthier

Pour le moment, l'association compte 25 adhérents. Sachant que dans le village nous sommes plus de 160 personnes de 60 ans et plus, nous espérons bien que d'autres personnes se joindront à nous.

### Nos activités :

Le mardi après-midi, marche. Rendez-vous à 14h sur la place de la mairie.

Le jeudi après-midi, à 14h au Club House, jeux de cartes.

Nous sommes allés deux fois aux thermes à Bad Bellingen.

Le 17 mai 2009, le club en collaboration avec la municipalité a organisé la marche de printemps.

Cette journée connût un franc succès et a permis à l'association nouvellement reconstituée de faire un bénéfice d'environ 900 € permettant des participations aux activités à venir. Merci encore à tous ceux qui se sont investis dans la réussite de cette journée, (élus, bénévoles du comité consultatif animation) ainsi qu'au Centre LECLERC pour son aide financière.

Le mardi 23 juin une sortie d'une journée est programmée. Repas en ferme auberge à Kruth-Wildenstein et visite de l'éco-musée du textile à Wesserling.

Pour cette sortie, une information plus détaillée (heures de départ et de retour, transport, prix...) sera distribuée prochainement.

### Projets pour l'automne 2009.

Le conseil d'administration se réunira fin juin et préparera un programme d'activités pour l'année 2009-2010. Nous sommes ouverts à toutes les propositions.

Déjà, réservez la soirée du 17 octobre pour le loto des Chaperottes.

## **Informations en bref :**

- Dimanche 21 juin, fête de la musique avec à l'affiche Pascal KARTIER et restauration champêtre. L'esprit fête de la musique c'est aussi et surtout de permettre aux musiciens du village de se produire spontanément, alors n'hésitez pas, inscrivez-vous au programme en vous faisant connaître au secrétariat de la mairie ;
- Toujours en juin, la journée tennis avec repas champêtre ;
- La journée porte ouverte au Musée GANTNER, pour les habitants de Lachapelle sous Chaux sera organisée le 20 septembre 2009. Réservez cette date ;
- La deuxième et dernière tranche d'assainissement initialement prévue en 2013 devrait être réalisée en 2012.
- Les plantations sur le village sont terminées, il reste du compost derrière la mairie à disposition des habitants de la commune.

